

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 15 décembre 2022

**Délibération n°2022-186 - Administration générale - Désignation de nouveaux représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au Syndicat mixte Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Fontainebleau (SMICTOM de la région de Fontainebleau) - Modification N°7**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	60
Ne prend pas part au vote	0
Votants	60
Abstention	1
Suffrage exprimés	59
Majorité absolue	30
Pour	59
Contre	0

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 9 décembre, s'est réuni Salle Yves Detroyat à Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE Gwenaël CLER, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVOET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Isabelle TORQUE et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Gérard THOMAS, Yannick TORRES, Anthony VAUTHIER (sauf points n°1 et 2, soient les délibérations N°2022/185 à N°2022/188) et Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHE  
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL  
Mme Anne GHYSSENS à M. Alain THIERY  
Mme Judith REYNAUD à M. Laurent ROUSSEL  
Mme Isabelle BOLGERT à Mme Francine BOLLET  
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA  
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES  
Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY

Mme Chantal PAYAN à M Vitor VALENTE  
Mme Anne-Sophie GUERIN à M. Nicolas PIERRET  
Mme Aurélie BRICAUD à M. Yann MOREAU  
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVOET  
M. Thomas IANZ à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD  
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD  
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (points N°1 et 2, soient les délibérations N°2022/185 à N°2022/188)  
M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY

Membres absents :

Mme Marie-Laure VASSEUR  
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (point N°20 – Délibération N°2022-205)

Suppléance :

M. Phillipe GUILLEMET suppléant de M. Fabrice MALCHERE

Secrétaire de Séance : Mme Gwenaël CLER

**Rapporteur : M. le Président**

Il est fait référence aux textes suivants :

- le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment à les articles L 2121-33, L.5711-1,
- les délibérations de désignation des membres dudit syndicat.

Suite au décès de M. Richard Duvauchelle, conseiller municipal de la Commune de La Chapelle la Reine, il convient de pourvoir à son remplacement au sein du Syndicat mixte Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Fontainebleau (SMICTOM de la région de Fontainebleau) – Modification N°7 (il convient aussi de redésigner les délégués de la Commune d'Avon au SMICTOM).

Par délibération n° 2020-154 en date du 10 septembre 2020, le conseil communautaire a désigné les représentants titulaires et suppléants auprès du SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Par délibérations n° 2020-213 du 10 décembre 2020, 2021-018 du 24 mars 2021 et 2021-106 du 23 septembre 2021, n° 2022-002 du 17 février 2022, n°2022- 020 du 31 mars 2022, n°2022-132 du 7 juillet 2022, le conseil communautaire a modifié la composition des représentants de la Communauté d'agglomération au SMICTOM de la région de Fontainebleau.

M. Richard DUVAUCHELLE a été désigné membre titulaire au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau par délibération N°2021-106 du 23 septembre 2021.

Il convient de nommer un nouveau représentant titulaire de la Communauté d'agglomération au titre de la commune de La Chapelle la Reine.

Également, M. Jean-Claude DELAUNE a été désigné membre titulaire du SMICTOM de la région de Fontainebleau par délibération N°2020-154 en date du 10 septembre 2020.

Il convient de nommer un nouveau représentant titulaire de la Communauté d'agglomération au titre de la commune d'Avon.

Cette désignation s'opère conformément à l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales énonçant que « *Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.* »

SMICTOM	Membres TITULAIRES à remplacer	Membres TITULAIRES candidats
La Chapelle la Reine	M. Richard DUVAUCHELLE	Mme Laurence SAMMUT
Avon	M. Jean-Claude DELAUNE	Mme Hélène LION
	<b>Membre SUPPLEANT à remplacer</b>	<b>Membre SUPPLEANT Candidat</b>
	Mme Hélène LION	Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des représentants titulaires au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau,
- Désigner Mme Laurence SAMMUT et Mme Hélène LION représentantes titulaires afin de siéger audit Syndicat,
- Désigner Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE représentante suppléante, afin de siéger audit Syndicat,
- Autoriser les représentants désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de cette entité,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dire que la présente délibération sera notifiée au SMICTOM de la région de Fontainebleau.

#### Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité (1 abstention : M. Jean-Claude DELAUNE – Désignation de Mme Lion)

- Approuver, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des représentants titulaires au sein du SMICTOM de la région de Fontainebleau,
- Désigner Mme Laurence SAMMUT et Mme Hélène LION représentantes titulaires afin de siéger audit Syndicat,
- Désigner Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE représentante suppléante, afin de siéger audit Syndicat,
- Autoriser les représentants désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de cette entité,
- Autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dire que la présente délibération sera notifiée au SMICTOM de la région de Fontainebleau.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Gwenaël CLER



Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le 20 DEC. 2022  
Date de mise en ligne le 20 DEC. 2022  
Notification le  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20221220-2022-186DEL-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2022



Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20221220-2022-186DEL-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2022